

PROCES VERBAL

Séance ouverte à 20h00

L'an deux mil vingt, le 23 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. LACHAISE Joël, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 novembre 2020.

Présents : MM. LACHAISE Joël, Maire, PERICHET Daniel 1^{er} adjoint, COURET François 2nd adjoint, Mme ROTILY Sandrine, MM. DEMANGHON Jean-Claude, LIAGRE Philippe, COURET Jean-Luc, PECH Michel et GUYON Jean-Claude

Absentes : Mmes RIAUD Evelyne et LEBOURG Jeannine.

Secrétaire de séance : M. GUYON Jean-Claude.

× × × × × ×

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

✓ **Dossier 1: Echange d'un chemin communal à Bantard, complément d'information.**

Le chemin communal cadastré C1445, d'une surface de 13 a 30 ca, et la parcelle C1439, d'une surface de 43 ca, constituent des charges d'entretien pour la commune ; Le chemin à créer, sur la parcelle C1416, appartenant à Monsieur FLORA Gilles, sera d'une surface inférieure à l'actuel chemin communal, son entretien sera nettement moins couteux ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal, sur la base de sa décision du 1^{er} octobre 2020, souhaite que l'enquête publique soit lancée dès que possible.

Il confirme que les frais de géomètre, d'acte et de notaire seront à la charge du demandeur et décide que les frais d'enquêtes publiques seront également à la charge du demandeur, à l'exception des frais du commissaire-enquêteur qui constituent des dépenses obligatoires de la commune.

Délibération 2020-42

✓ **Dossier 2 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

L'appréciation des charges transférées se réalise par l'intermédiaire d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dont les membres sont les Maires des communes.

La CLECT a pour mission :

- D'une part de procéder à l'évaluation de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ;
- D'autre part de calculer les attributions de compensations existantes entre l'EPCI et chacune de ses communes, membres.

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche tel que présenté, et l'application des montants des attributions de compensation prévus dans celui-ci.
- DE CHARGER Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération

Délibération 2020-43

✓ Dossier 3 : **Intégration des travaux en régie**

Monsieur le Maire indique que les travaux de canalisation des eaux pluviales des hameaux de Lareux, Le Puy de Mont et Chantouant ont été réalisés en régie.

Ces travaux ont contribué à la valorisation du patrimoine communal, il convient donc de basculer leur charge financière de la section de fonctionnement à la section d'investissement par opérations d'ordre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés décide :

- que les travaux réalisés en régie pour la canalisation des eaux pluviales des hameaux de Lareux, Le Puy de Mont et Chantouant s'élèvent 22 657,68 € ;
- que les dépenses engagées à cet effet sont imputées en recettes, au chapitre 042 compte 722 en section de fonctionnement pour un montant de 22 657,68 € et en dépenses au chapitre 040 au compte 2151 en section d'investissement pour le même montant.

Délibération 2020-44

✓ Dossier 4 : **Bail civil entre la Commune et le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine pour la gestion du Coury**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 22 septembre 2005, la commune a conclu un bail civil avec le Conservatoire Régional des Espaces Naturels, bail signé le 16 mai 2006, pour une durée de 10 ans, ayant pour objet la conservation et l'amélioration du site du Coury.

Le bail est terminé depuis 2016.

Le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN) souhaite continuer son action et propose de signer un nouveau bail.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de signer un bail de 10 ans renouvelable par tacite reconduction avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN) pour la gestion du Coury ;
- de fixer le montant du loyer à 1 € par an, soit un total de 10 € qui sera réglé à la signature du bail, puis tous les 10 ans si le bail n'est pas dénoncé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN).

Délibération 2020-45

✓ Questions diverses :

- Distribution des colis de Noël, comme il n'y aura pas d'arbre de Noël des enfants, la date de distribution est repoussée au samedi 19 décembre 2020.
- Interdiction de louer les salles (Le Bourg et Bantard) au minimum jusqu'à la fin de l'année 2020.
- Avis de consultation du public « Projet de Plan Climat Air Energie Territorial » (PCAET) du 25 novembre 2020 au 31 janvier 2021 sur le site de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche à l'adresse suivante <https://hautlimousinenmarche.fr> ou au siège de la Communauté de Communes à Bellac avec prise de rendez-vous
- Renforcement des mesures pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses-cours à partir du 17 novembre 2020.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Clôture à 20h45